



commission Sport du PCF

contact : sport@pcf.fr
<http://sport.pcf.fr>

AVRIL 2013

DANS CE NUMÉRO

Congrès du PCF p.2
Élaborer un nouveau projet
pour le sport

Dossier p.3-6
Budget 2013 du ministère des Sports

Actualité p.7
Ça s'est passé dans les régions...

En mouvement p.8
Initiatives sportives locales

HOLD-UP SUR LA TERRE ROUGE

C'est un mauvais scénario de western qui se projette sur Roland Garros. D'abord, le premier coup de fusil est parti depuis le syndicat des joueurs professionnels qui demande une augmentation de leurs primes. La fédération américaine a annoncé qu'elle l'augmenterait pour l'US Open avec un chiffre record de 50 millions de dollars pour 2017, pour suivre la décision de l'Open d'Australie qui a l'intention de porter la dotation de 2016 à 40 millions de dollars. Le syndicat des joueurs a menacé les internationaux de France de représailles s'ils ne comblaient pas leur « retard ».

Deuxième coup de fusil : le groupe France Télévisions, contraint par la rigueur budgétaire de l'État, annonce des économies de 150 à 200 millions d'euros et les programmes sportifs seraient les premières victimes. Parmi ceux qui pourraient être abandonnés : Roland Garros, dont le contrat de 15,5 millions d'euros annuels arrive à terme. Les chaînes cryptées, comme Canal + et Be in Sport, sont déjà en embuscade. Les conséquences seraient terribles pour la fédération française de tennis, propriétaire du tournoi, car aujourd'hui les recettes de Roland Garros, suivant un système de solidarité, sont en partie reversées aux ligues régionales et départementales pour le développement du tennis amateur. Le prix des places était jusqu'à présent le moins cher des tournois du Grand Chelem et la retransmission des matchs était gratuite, assurée à 100% par le service public. Une fois de plus, une mince minorité ultra riche cherche à s'enrichir encore plus en spoliant les 99% des amateurs de tennis.

Rappelons simplement l'inacceptable : les revenus annuels de Rafael Nadal sont estimés à 31,5 millions de dollars par an selon le magazine Forbes.

Faut-il attendre le troisième coup de fusil pour stopper ces gangsters ?

Nicolas Bonnet
membre du conseil national du PCF en charge des Sports



rencontre avec Roland Gori

autour de son dernier ouvrage
La fabrique des imposteurs

Les Liens qui libèrent - 2013

et des conditions de l'émancipation par le sport

samedi 4 mai à 18h
à la section du 19^e arrondissement de Paris
48 rue Curial 75019 Paris

vive le féminisme dans le sport !

Toutes les doctrines d'oppression commencent par la négation ou le contrôle des corps.

Le corps a toujours été un enjeu de domination et donc de pouvoir.

Le droit à maîtriser son propre corps et à l'accomplir dans toutes les dimensions de son potentiel physique et intellectuel est un enjeu politique majeur.

Un enjeu pour les femmes. Il est donc grand temps que le sport cesse d'être un support du sexisme et permette l'émancipation de toutes !

Comment expliquer que les conquêtes sociales et du féminisme soient restées pendant tant d'années à la porte de l'institution sportive ? L'acceptation du port du voile par certaines fédérations, la volonté de certains présidents de clubs de voir imposer celui de la jupe dans le handball féminin, les affiches racoleuses de certaines manifestations, autant de dérapages et reculs encore de nos jours...

Les inégalités entre les sexes et les stéréotypes de genre persistent. Les femmes restent cantonnées à certaines pratiques et exclues d'autres considérées comme « trop viriles ». Or, cette ségrégation n'est pas l'effet d'une différence de goûts « naturels », mais le produit de nombreux facteurs sociaux, politiques, institutionnels et religieux.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : les femmes ne représentent que 35% des licences sportives, 35% des athlètes de haut niveau, 15% des membres d'instances dirigeantes, 10% des postes d'entraîneurs nationaux et 5% des DTN. Le sport féminin est sous-représenté dans les médias avec seulement 10% à 15% des articles de presses ou reportage TV.

*café politique Vive le féminisme dans le sport !
section du PCF Paris 14e*



Alors il est urgent de mettre en œuvre une politique sportive qui réaffirme la laïcité et la mixité dans les espaces publics et développe les pratiques sportives des femmes. La culture sportive, au sens du projet émancipateur, n'est compatible avec aucune soumission, qu'elle soit liée à une tradition, à la religion ou à des pratiques de domination masculine. La féminisation de la pratique doit être encouragée et un accès mixte aux équipements sportifs garanti. Il est urgent de promouvoir une meilleure représentation des femmes dans le monde sportif tant dans les instances dirigeantes du mouvement olympique et sportif que dans les médias. Il est important de défendre auprès des instances internationales l'obligation d'avoir des athlètes féminines dans les délégations olympiques pour chaque discipline représentée.

Nous vous proposons d'agir tout de suite en ouvrant un chantier national. Nous allons, durant l'année 2013, organiser une série d'auditions pour aboutir à un rapport comportant des propositions concrètes. Par exemple, comment prendre en compte la diversité des motifs d'agir, l'évolution des règlements et des formes de rencontres (compétitives ou non) ? Comment modifier la loi sur les retransmissions télévisées pour que les manifestations sportives féminines soient traitées de la même manière que les masculines ? Comment instaurer l'égalité de salaire entre les sportives et sportifs professionnels d'une même discipline ? Comment garantir au sein de la formation initiale et continue des enseignant-e-s, des contenus spécifiques sur la question de l'égalité garçons-filles en général, et en EPS en particulier ? ce chantier est piloté par **Colette Bocher** au sein de la commission Sport.

retrouver le dossier spécial :
Sport : enjeu d'émancipation des femmes
sur <http://sport.pcf.fr>

contact : colette-bocher@wanadoo.fr



UN SECOND SOUFFLE POUR LES CREPS ?

Dans la perspective de l'acte 3 de la décentralisation et de la future loi sur le sport, le transfert des *Centres de ressources, d'expertise et de performance sportives* (CREPS) aux Régions revient sur la table. Le précédent gouvernement avait fermé 8 CREPS sans aucune concertation. Des collectivités locales s'étaient mobilisées pour trouver les meilleures solutions à leur maintien. À ce jour, il n'y a plus que 16 CREPS, avec des statuts et des missions différentes. La situation a entraîné des expérimentations de territorialisation, autour de projet partagé avec les collectivités locales et d'entreprises, avec une nouvelle gouvernance asso-

ciant de nouveaux acteurs. Récemment, le président de l'Association des Régions de France a rencontré la ministre des Sports pour évoquer ce transfert. Les principales questions évoquées sont le transfert à titre gratuit du patrimoine aux Régions, les charges de fonctionnement et d'investissement, le transfert des personnels et la gouvernance. L'objectif final et les missions des CREPS sont au centre de nos préoccupations. L'éventuel des CREPS pose évidemment la question centrale d'un nouveau type service public de formation aux métiers du sport, l'accueil de l'excellence sportive et le soutien au mouvement sportif régional.

les CREPS, une histoire mouvementée

Définir quels doivent être les moyens et les missions des CREPS au XXI^e siècle implique d'avoir en tête les conditions de leur mise en place, mais aussi de leur transformation, avec une interrogation cruciale : quelle doit être la place des pouvoirs publics dans la formation et l'encadrement des activités physiques et sportives ?

1852 : la préhistoire des CREPS a en quelque sorte commencé près d'un siècle avant leur création avec l'*École normale de gymnastique* de Joinville-le-Pont, destinée à former les moniteurs militaires qui seront chargés d'enseigner la gymnastique aux soldats.

1933 : l'*École normale supérieure d'éducation physique* (ENSEP) est créée, toujours à Joinville, à côté du Centre national d'éducation physique militaire. Mixte jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, elle compte parmi ses enseignants Maurice Baquet, tandis que Jean Guimier intègre comme élève la 1^{ère} promotion. Plus tard, en 1945, il sera chargé de mettre en place les conditions matérielles pour l'installation d'un CREPS par académie.

1941 : l'idée de centres régionaux assurant les mêmes missions est émise sous le Front populaire par Léo Lagrange, mais il n'aura pas le temps de la mettre en œuvre. C'est finalement Jean Borotra, haut-commissaire à la Jeunesse et aux Sports sous Vichy qui la concrétisera en créant les *Centres régionaux d'éducation générale et sportive* (CREGS). 21 établissements ouvriront ainsi leurs portes.

1945 : ceux-ci vont perdurer après guerre, simplement rebaptisés *Centres régionaux d'éducation physique et sportive*. Destinés principalement à la formation des enseignants d'EPS et à l'accueil des stages sportifs, ils sont placés sous la tutelle des ministères de la Jeunesse et des Sports et de l'Éducation nationale jusqu'en 1981. Leur existence est alors remise en cause par la mise en œuvre des premières lois de décentralisation.

1986 : le décret n°86-581 du 14 mars change leur nom en *Centres régionaux d'éducation populaire et de sport* et précise surtout leurs missions et leur organisation administrative et financière. Son article 4 définit ainsi les missions des CREPS : « *Participer à la préparation sportive des sportifs de haut niveau et à la formation des agents des différentes collectivités publiques et des cadres des associations, contribuer à l'animation sportive régionale, entreprendre des actions d'études et de recherche et concourir au développement de la communication sociale* », ce qui ne les empêche pas de développer d'autres actions en fonction des besoins ressentis localement avec un objectif de « cohérence territoriale », afin de mieux répartir les établissements sur le territoire. Durant la décennie suivante, les gouvernements ont ainsi promu le principe « une région, un CREPS ».

2009 : en début d'année, 24 établissements existent, dont 2 outre-mer. Dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), 8 sont dissous, non sans de fortes mobilisations permettant à certains d'être sauvés. Mais dans une optique de rationalisation budgétaire, l'action du réseau des CREPS est recentrée autour de la haute performance d'une part, et de la formation aux métiers de l'animation et du sport.

2011 : le décret n°2011-630 du 3 juin change le statut administratif des CREPS ainsi que leur nom en *Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives*, qui reprennent notamment les missions de la préparation olympique et paralympique. Par ailleurs, trois pôles ressources intitulés *Sport et handicaps*, *Sport, éducation, mixités et citoyenneté* et *Sports de nature* sont installés respectivement dans les CREPS du Centre et du Sud-Est. Ceux-ci doivent animer un réseau d'expertise, de conseil et de mutualisation des pratiques dans ces domaines au niveau national.



UN SECOND SOUFFLE POUR LES CREPS ?

ENTRETIEN CROISÉ

Pascal Bonnetain
 conseiller régional en Rhône-Alpes (PS)
 président de la commission Sport
 de l'Association des Régions de France (ARF)



quelles évolutions pour les CREPS ?

En quoi le transfert des CREPS aux régions serait-il un nouveau souffle pour ces établissements ? Quelles évolutions et quelles conséquences pour le mouvement sportif ?

Pascal Bonnetain

Les CREPS, créés après guerre, ont eu durant ces décennies de multiples et nombreuses missions. Beaucoup de sportifs, d'enseignants, d'étudiants, de bénévoles, de dirigeants, de formateurs, d'éducateurs, d'arbitres, d'animateurs, d'entraîneurs, d'associatifs, d'apprentis, etc. ont apprécié ces structures car ils y ont beaucoup appris. Mais ces établissements, qui représentent près de 1000 emplois, ont besoin semble-t-il d'un nouveau souffle.

Le ministère propose une évolution de ces 16 CREPS qui paraît pertinente. Le transfert des locaux et personnels techniques, ouvriers et de services (TOS) des lycées aux régions en établissements publics locaux d'enseignement (EPL) [NDLR : par la loi du 13 août 2004] a été globalement une réussite de l'aveu général. Le projet de transfert des CREPS aux Conseils régionaux s'en inspirerait fortement, avec deux mesures principales : le transfert à titre gratuit du patrimoine et l'intégration des personnel TOS aux personnels des régions.

Marie-Jeanne Gobert

Cela constituerait une première étape de décentralisation dans le domaine du sport et la reconnaissance de l'action essentielle des collectivités locales dans celui-ci. Pour garantir l'équité et l'unité des politiques, il faut cependant défendre l'idée d'un CREPS par Région en la matière et permettre aux établissements de jouer pleinement leur rôle, notamment dans la formation. Celle-ci ne peut plus être abandonnée aux seuls opéra-

teurs privés, mais s'exercer dans le cadre d'un nouveau service public. Sur les objectifs et le contenu de la loi de décentralisation, il s'agit de rester vigilant et de rompre avec la logique préconisée par la droite précédemment. Or l'annonce par le gouvernement du gel et de la baisse des dotations aux collectivités soulève de réelles inquiétudes sur le plan financier et la situation des personnels. En Basse-Normandie, le CREPS, fermé en 2009, a redémarré son activité sous une forme associative avec une équipe dynamique.

Le ministère est attentif à cette particularité et semble enclin à traiter la situation des sites fermés, pour lesquels la question patrimoniale n'est pas tranchée, dans le même cadre que les 16 CREPS maintenus. C'est une bonne chose.

Quels moyens peut-on et doit-on leur consacrer ? Quelle devrait être la part respective de l'État et des Régions en la matière ?

Pascal Bonnetain

Les régions, qui ont toujours soutenu ces établissements, veillent bien sûr aux conséquences de ce transfert en termes budgétaires à une période où l'argent public se fait rare. Chaque CREPS est différent par son histoire, son intégration et son environnement. De plus, des situations différentes existent d'une région à l'autre. Mais ces établissements doivent continuer d'œuvrer pour le sport, la jeunesse, l'éducation populaire et la vie associative.

L'État doit garantir ce réseau d'établissement sur le territoire national. C'est pour cela qu'une contractualisation est indispensable entre l'État et les régions pour conforter le réseau existant entre les établissements, renforcer les missions des CREPS (nationales comme régionales - haut

UN SECOND SOUFFLE POUR LES CREPS ?

ENTRETIEN CROISÉ


Marie-Jeanne Gobert

vice-présidente de la Région Basse Normandie
en charge des Sports
membre du Conseil national du PCF

niveau, expertise, formation, accueil...) et rassurer les agents dont l'expertise est si enviée.

Marie-Jeanne Gobert

Le transfert doit s'effectuer sur la base de projets nouveaux, construits au plus près des besoins des territoires et du mouvement sportif, dans le cadre d'un réel partenariat avec l'État. Les moyens doivent être en adéquation avec les projets. A Houlgate, après l'annonce de la fermeture du CREPS, les élus régionaux se sont rassemblés avec tous les acteurs concernés pour lui permettre de poursuivre ses activités. La détermination de tous a conduit l'État à signer un protocole pour 3 ans (2010, 2011 et 2012) avec les collectivités locales et le mouvement sportif. Mais aujourd'hui, en dehors de quelques opérations ponctuelles, il n'apporte plus aucune subvention. Il doit maintenir ses contributions dans l'ensemble des CREPS en fonction des besoins et en concertation avec les collectivités locales. Au moment de la fermeture d'Houlgate, 27 postes ont été rendus à l'Etat : rien ne justifiait une telle iniquité de traitement entre Régions.

Le gouvernement a changé, la ministre défend la concertation et un équilibre entre sport pour tous, haut niveau et formation des cadres et des bénévoles. Nous souscrivons totalement à ces orientations.

Comment associer tous les acteurs concernés dans cette évolution et quel type de pilotage préconisez-vous ?

Pascal Bonnetain

Les nombreux acteurs du sport sont attachés aux CREPS. Ils doivent être systématiquement associés à cette évolution car ils sont motivés pour les ani-

mer et pertinents concernant la manière de le faire. Si la Région en devient le propriétaire et le gestionnaire du budget de ces établissements, il est normal qu'elle soit également très investie dans leur pilotage. Avec Francis Parry, le vice-président de la Région Île-de-France en charge des Sports, nous avons d'ores et déjà rencontré l'ensemble des représentants des personnels des établissements de nos régions. Ces contacts se sont très bien déroulés. Nous poursuivrons ces échanges pour améliorer le pilotage de ces établissements.

Cette évolution nécessaire modifiera certainement leur fonctionnement. C'est pour cela qu'une concertation est indispensable entre tous les acteurs du sport, les usagers et les personnels de ces établissements.

Marie-Jeanne Gobert

La Basse-Normandie a déjà inventé et démontré sa vision du pilotage d'une telle structure. Le CREPS d'Houlgate a ainsi pris un statut associatif, accordant une place prépondérante au mouvement sportif utilisateur et instaurant une gouvernance partagée entre les différents acteurs publics, emmenée par un chef de file, la Région. L'enjeu principal aujourd'hui au niveau national dans les CREPS est d'élargir le nombre d'acteurs partie prenante. À l'évidence, pour couvrir l'ensemble des missions qui incombent aux CREPS, un débat doit s'engager entre l'État, les collectivités territoriales, le mouvement sportif pour déterminer quelle doit être la place et le rôle exact de chacun de ces partenaires.

propos recueillis par Igor Martinache



UN SECOND SOUFFLE POUR LES CREPS ?

chiffres clés

Sur les 24 CREPS, 8 ont été fermés.

3 situations différentes selon les régions : celles où il n'y a plus de CREPS, celles où la fermeture est juridiquement réalisée mais les opérations de cession/reprise sont en cours (Voiron, Ajaccio, Dinard, Houlgate) et, enfin, les 16 régions qui disposent encore d'un CREPS.

Ils représentent aujourd'hui plus de 1 000 emplois, fonctionnaires et contractuels.

2600 sportifs de haut niveau étaient accueillis dans 118 pôles espoirs et 56 pôles France en 2009.

Entre 2008 et 2009, plus de 10 000 diplômes de niveau IV du champ sport (brevet professionnel), près de 2 800 diplômes du champ de l'animation (BEATEP et BP JEPS) ont été délivrés. En janvier 2010, parmi les titulaires de ces diplômes, plus de 4 sur 5 déclaraient avoir un emploi en relation directe avec leur diplôme. 82 % des titulaires du BP JEPS Sport exerçaient une activité professionnelle en lien avec leurs qualifications. Dans le champ de l'animation, 85 % occupaient un poste en relation directe avec leur diplôme et 56 % étaient en CDI.

NOS PROPOSITIONS POUR UNE ÉVOLUTION DES CREPS

La fermeture de CREPS et la redéfinition de leur mission ont constitué un choix idéologique ayant pour finalité de déposséder le mouvement sportif de ses meilleurs outils de formation. Le gouvernement précédant visait la casse du service public national de formation. Cette orientation a servi en priorité des officines privées, auxquelles l'État a donné un maximum d'habilitation, au détriment du service public. Le nouveau gouvernement doit changer de cap et s'inscrire dans le renouveau d'un CREPS par Région afin de garantir l'équité d'accès de toutes et tous au service public, avec en priorité la formation aux brevets professionnels de niveau IV, permettant la création d'emploi pour un grand nombre de jeunes. Face à l'augmentation du chômage, l'heure est à la relance et non à la rigueur.

Nous proposons un nouveau partenariat tripartite entre l'État, le mouvement sportif et les Régions ayant pour objectifs de conforter les missions nationales de la formation des cadres aux métiers du sport et de l'animation, de soutenir le parcours d'excellence sportive des athlètes de haut niveau et de développer les missions régionales que sont le soutien au mouvement sportif régional, aux espoirs et à la formation professionnelle.

1. Le retour à l'acronyme *Centre régional d'éducation populaire et de sport*, avec l'objectif d'un CREPS par Région mis en réseau.
2. La remise en selle des CREPS là où c'est possible comme à Houlgate, Dinard et Voiron.

3. La construction de nouveaux établissements selon les besoins d'un bassin régional d'emploi et du nombre d'associations sportives pour s'orienter vers un CREPS par région.
4. Un plan national de relance et d'investissement avec une ligne budgétaire spécifique.
5. Le transfert gratuit du patrimoine et des personnels TOS aux Régions avec des mesures compensatoires liées au transfert de service. L'État garde à sa charge la rémunération des agents exerçant les missions de formation, d'encadrement, de recherche et d'expertise.
6. Adoption d'un nouveau décret intégrant les principales missions de service public :
 - la formation, la préparation de sportifs de haut niveau et la mise en œuvre du double projet sportif, scolaire et professionnel ;
 - l'organisation des formations professionnelles dans le domaine des activités physiques ou sportives et de l'animation et de l'éducation populaire ; les formations de niveau IV (brevets professionnels) doivent rester une mission d'État, cœur de métier des CREPS ; la participation à la formation des agents des différentes collectivités publiques et des cadres bénévoles ou permanents des associations ;
 - la contribution à l'accueil de stages sportifs et à l'animation sportive régionale ;
 - la relance d'actions d'études, de recherche et de documentation, en liaison avec l'ensemble des partenaires concernés.



ÇA S'EST PASSÉ DANS LES RÉGIONS...

le sport fait partie de notre projet d'émancipation**intervention de Nicolas Bonnet au 36^e Congrès du PCF, samedi 9 février 2013**

Nicolas Bonnet a fait adopter au dernier congrès un amendement sur le sport : « *Élément essentiel de notre projet d'émancipation humaine, le Sport doit être libéré de la domination de l'argent pour être un droit pour toutes et tous. L'éducation physique et sportive à l'école, la vie associative et le bénévolat avec l'exigence désintéressée de partage et de démocratie sont la garantie de ce droit* ».

Cette reformulation a permis d'enrichir le sens politique que nous donnons au Sport à partir de trois notions qui n'étaient pas présentes dans la formulation initiale. Notre conception du Sport est celle qui libère, celle qui permet l'émancipation des peuples. Il a été rappelé que le droit à maîtriser son corps dans toutes les dimensions de son potentiel physique et intellectuel est un enjeu politique majeur. La notion de droit est fondamentale pour l'égalité, c'est une notion qui

implique une intervention publique forte. Or nous le voyons, l'État ne consacre que 0,14% de son budget au développement du Sport, ce budget baisse chaque année et encore en 2013 de 6%. L'éducation physique et sportive à l'école est la garantie élémentaire de ce droit et, nous le savons, l'EPS est attaquée à chaque fois qu'une réforme de l'Éducation nationale est mise en débat.

Avec cet amendement au texte, nous voulons que notre congrès envoie un signal fort à toutes celles et ceux qui font vivre le Sport dans notre pays, notamment les millions de bénévoles et les professeurs d'EPS, dans un contexte spécifique marqué par des salaires indécents, le dopage, la progression de la criminalité et de la corruption qui dessinent un système « pourri de l'intérieur ».

2013 : l'année du centenaire de Jean Guimier

Jean Guimier aurait eu 100 ans le 23 janvier 2013. Au 36^e congrès du PCF, il y a une continuité avec un fil conducteur : le sport dans le projet d'émancipation humaine.

En 1934, alors qu'il n'avait que 21 ans, Maurice Thorez lui propose de devenir secrétaire général du comité contre les Jeux Olympiques de 1936 à Berlin.

De 1940 à 1944, il participe à la résistance et à la rédaction du projet avec Paul Langevin et Henri Wallon *Esquisse de réforme de l'enseignement* et donne son avis sur la place de l'EPS à l'école.

De 1945 à 1947, il est conseiller technique au ministère des Sports et participe à l'installation des CREPS.

En 1958, sur la demande de Jacques Duclos et de Paul Laurent, il crée la commission nationale des sports du PCF.

Durant 40 ans, il aura marqué de son empreinte la corporation des enseignants d'EPS, le ministère des Sports, la fédération des offices municipaux des sports et la FSGT. Toutes ses réalisations sont imprégnées des trois idées que l'on retrouve dans le texte du congrès. Des idées pour lesquels il s'est battu toute sa vie.

La commission *Sport* du PCF lui rendra hommage cette année à travers l'organisation d'un grand événement public.

des mesures urgentes pour assainir le sport**intervention de Jacky Henin au Parlement européen
le 14 mars**

Jacky Henin, député européen communiste, est intervenu au Parlement pour abolir les paris d'argent sur les matchs.

Alors que depuis quelques mois les scandales se multiplient dans plusieurs États-membres, le 4 février dernier, le réseau policier Europol annonçait avoir découvert un vaste réseau criminel responsable d'avoir truqué des matchs de football dans toute l'Union européenne. Le Parlement européen a voté une résolution sur les matchs arrangés et la corruption dans le sport. Cette résolution se contente d'avancées de bons principes, mais refuse tout acte concret. Pire même, dans les conditions d'un tel scandale, cette résolution laisse le soin à chaque club de « s'autoréguler » pour éviter la corruption.

Jacky Henin a demandé que les États initient des lois et mettent en cause la responsabilité des banques qui soutiennent abusivement des clubs en quasi faillite et investissent en faveur d'un service public du Sport, capable de garantir le bon déroulement des activités sportives par la mise en place d'une véritable solidarité financière entre sport professionnel et sport amateurs.

**coupe d'Europe de football 2013
des moins de 21 ans en Israël**

Marie-George Buffet a demandé à Michel Platini que la coupe d'Europe de football 2013 de moins de 21 ans se déroule dans un autre pays, en lui rappelant ses propos sur la violation des réglementations et lois internationales par Israël à l'encontre de la Palestine.



INITIATIVES SPORTIVES LOCALES

Sport Business ou sport pour tous ? débat organisé par la section PCF de Chevilly Larue (94)

lundi 22 avril à 19h - salle Léo Ferré

65 avenue du Président Roosevelt Chevilly-Larue

avec

Béatrice Barbusse

sociologue et ancienne présidente du club professionnel de handball d'Ivry-sur-Seine

Jean Marie Brohm

professeur émérite de sociologie

le sport face à l'acte 3 de la décentralisation

À l'initiative du collectif *Sport* de l'ANECR, une rencontre régionale Île-de-France a été tenue le 22 février 2013 à la mairie de Paris par Nicolas Bonnet, président de l'ADECRC 75, sur le thème : *Décentralisation et réformes : conséquences et revendications pour le sport.*

Patrick Martin, membre du collectif *Sport* de l'ANECR a précisé que la dernière version du projet de loi de l'acte III de la décentralisation ne serait pas sans conséquences pour les politiques sportives des collectivités locales et territoriales. En effet, ce nouveau texte, qui érige en finalité « la compétitivité », comme norme absolue du projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social du nouveau territoire que sera la métropole de « Paris-Île-de-France » constituée en EPCI. Il s'agit là d'un acte de re-concentration des pouvoirs et des compétences sans les moyens puisque le gouvernement Hollande annonce la baisse de 4,5 milliards d'euros des dotations de l'État aux collectivités pour les trois prochaines années.

Jacotte Sels, du SNEP-FSU, constate l'inégalité grandissante tant sur le plan des installations sportives, avec l'abandon par l'État de tout ce qui relève de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des installations sportives aux collectivités territoriales, que sur l'EPS et le sport scolaire et universitaire avec la suppression d'un certain nombre de postes.

Jean-Pierre Favier, président du club omnisport de l'US Ivry (94), constate entre autres le déficit d'installations sportives au regard des besoins et l'inadaptation pour certaines d'entre-elles aux nouvelles pratiques, à quoi s'ajoutent les normes

imposées par les fédérations françaises pour des niveaux de pratique et un nombre de pratiquants toujours moins important.

Jean-Paul Mouillesaux, du comité de suivi de la Charte du CDOS 93 intitulé *Pour un service public du sport*, souligne la nécessaire répartition des compétences sportives et des financements entre l'État et les collectivités locales et territoriales. Ce qui impose des dispositifs de concertation horizontaux et verticaux sans tutelle, le besoin d'un référentiel commun en termes d'intérêt général, le rééquilibrage financier des territoires et des subventions sans public cible.

L'enjeu du débat qui a suivi, et qui doit se poursuivre rapidement, se définit dans la ou les réponses à la question suivante : quand, comment et avec qui pouvons-nous agir pour infléchir l'orientation de cette nouvelle loi ?

Un premier rendez-vous s'impose : **le 12 avril à 13h30 au Conseil régional d'Île-de-France à l'initiative de l'ANECR et du groupe Front de gauche PCF-GU-AC de la Région.**

Patrick Martin

bulletin trimestriel édité par la commission *Sport* du PCF
directeur de publication : Nicolas Bonnet
rédacteur en chef : Igor Martinache
collaboration : Colette Bocher, François Perez
Jean Lafontan, Yvon Adam, Pascal Borgo

envoyez vos contributions,
faites connaître vos initiatives à :
commission *Sport* PCF
2 place du Colonel-Fabien 75019 Paris
<http://sport.pcf.fr>
sport@pcf.fr - 06 37 62 99 84